

Les Collégiades 41 : les valeurs olympiques au cœur des collèges de Loir-et-Cher

Le conseil départemental reconduit, les jeudis 20 et 27 juin, la troisième édition des « collégiades 41 », rassemblement multisports des classes olympiques des collèges du département. À cette occasion, près de 300 élèves de 11 établissements scolaires s'affrontent, en groupe et par classe, à Romorantin-Lanthenay, au stade *Jules-Ladoumègue*, le 20 juin et à Mer, au complexe sportif *Bernard-Guimont*, le 27 juin lors de différentes épreuves sportives.

Labellisés [Terre de Jeux 2024](#), label qui a notamment pour ambition de mettre plus de sport dans le quotidien des français, le département de Loir-et-Cher et le [comité départemental olympique et sportif \(CDOS 41\)](#) mettent en place depuis 2021 des actions



dans les collèges sous forme de [classes olympiques](#). Rythmées dans un premier temps par des temps d'apprentissage et de découverte des jeux olympiques et paralympiques en classe, celles-ci offrent également, tout au long de l'année scolaire, l'occasion de rencontres sportives animées par des comités ou des clubs. Afin de clôturer ce cycle, les classes labellisées « Classe Olympique » sont, dans un second temps, conviées chaque année à une journée de rassemblement multisports appelée « Les collégiades 41 ».

Près de 300 collégiens en compétition

Tir laser, aviron indoor, handball, basketball, basket fauteuil et hockey sur gazon ou football sont les disciplines dans lesquelles les élèves des collèges publics *Louis-Pasteur* de Morée, *Joseph-Paul-Boncour* de Saint-Aignan, *Pierre-de-Ronsard* de Mer, *René-Cassin* de Beauce-la-Romaine, *Augustin-Thierry* de Blois, *Marie-Curie* de Saint-Laurent-Nouan et *Maurice-Genevoix* de Romorantin-Lanthenay ainsi que des collèges privés *Saint-Georges* de Salbris, *Saint-Joseph* de Vendôme, *Notre-Dame des Anges* de Vineuil et *Sainte-Marie* de Blois se défient.

Les épreuves sont précédées par une cérémonie d'ouverture durant laquelle les différentes classes défilent avec un drapeau de leur confection avant une prise de parole de Joël Debuigne, président du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) de Loir-et-Cher, association représentant le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) au niveau départemental. après que les élèves de 6^e et de 5^e aient prononcé le serment des athlètes¹, les épreuves sportives s'enchaînent jusqu'au milieu de l'après-midi, interrompues par une pause déjeuner. Puis la journée prend fin avec une remise de récompenses.

Les élèves de 6^e du collège *Sainte-Marie*, de Blois, vainqueurs le 20 juin à Romorantin-Lanthenay, ont gagné des places pour assister à une demi-finale de volley-assis le 6 septembre 2024 à l'Aréna Paris Nord, à Villepinte (prises en charge par le CDOS). L'équipe vainqueur le 27 juin Mer gagnera quant à elle des places pour assister à des épreuves de para-athlétisme le 7 septembre 2024 au stade de France à Saint-Denis (prises en charge par le département).

¹ Attribué à l'escrimeur belge Victor Gouin lors des jeux olympiques de 1920, le serment des athlètes s'inspire de celui prêté par les athlètes Grecs devant la statue Zeus lors des jeux antiques. Son texte est le suivant : « *Au nom de tous les concurrents, je promets que nous prendrons part à ces Jeux Olympiques en respectant et suivant les règles qui les régissent, en nous engageant pour un sport sans dopage et sans drogues, dans un esprit de sportivité, pour la gloire du sport et l'honneur de nos équipes.* » Il est également prononcé par les juges et officiels depuis 1972.